



# OÙ MARCHER SUR LE LITTORAL DU LAC LÉMAN

## Nos Objectifs

L'application de la servitude de marchepied, la valorisation des propriétés publiques, l'aménagement de nouveaux lieux de baignade, la protection du littoral, de son paysage, de son patrimoine, favoriser les déplacements doux,...

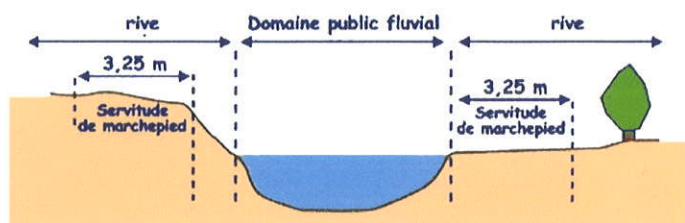
## Cette carte

Elle été faite au Printemps 2016 par l'Association «Le Lac Pour Tous», désireuse de porter à la connaissance de tous, l'état des lieux et donner la possibilité de pratiquer des promenades diverses dans différents secteurs du Lac. Cartographie complète sur notre site : <http://lelacpourtous.weebly.com/cartes.html>

## Nous contacter

Site : <http://lelacpourtous.weebly.com> Mail : [association.lelacpourtous@gmail.com](mailto:association.lelacpourtous@gmail.com)  
Adresse postale : 10, quai de Rives 74200 - Thonon-les-bains

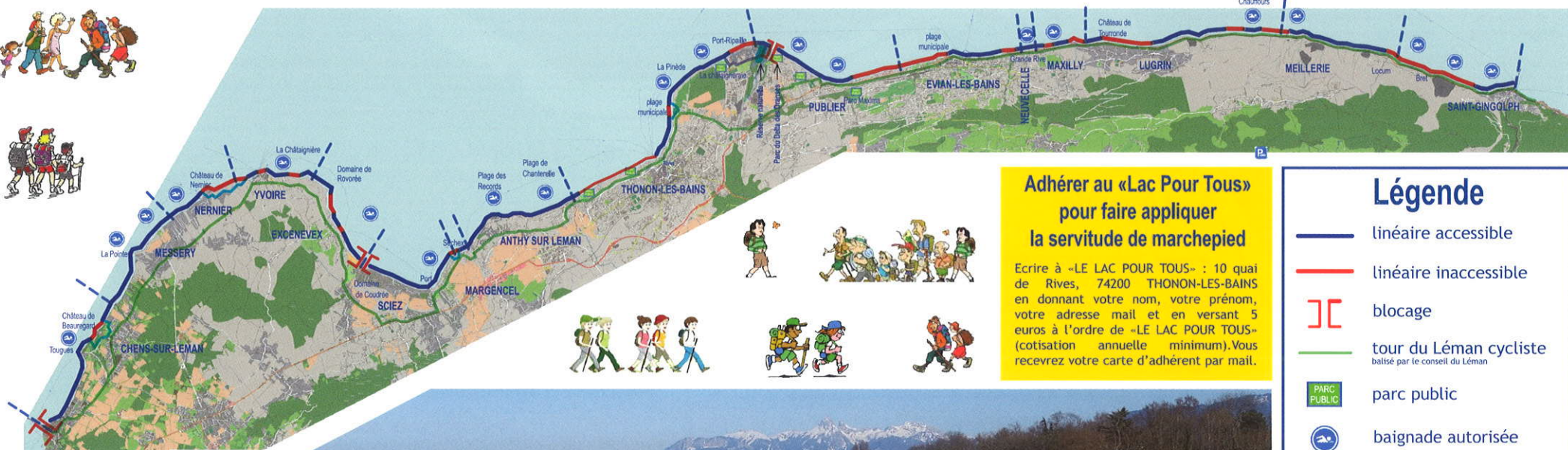
## LA SERVITUDE DE MARCHEPIED



Article L2131-2 du Code Général de la Propriété Publique

«Les propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 3,25 mètres. Leurs propriétés sont grevées sur chaque rive de cette dernière servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied.

Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs ou des piétons.»



### Adhérer au «Lac Pour Tous» pour faire appliquer la servitude de marchepied

Ecrire à «LE LAC POUR TOUS» : 10 quai de Rives, 74200 THONON-LES-BAINS en donnant votre nom, votre prénom, votre adresse mail et en versant 5 euros à l'ordre de «LE LAC POUR TOUS» (cotisation annuelle minimum). Vous recevrez votre carte d'adhérent par mail.

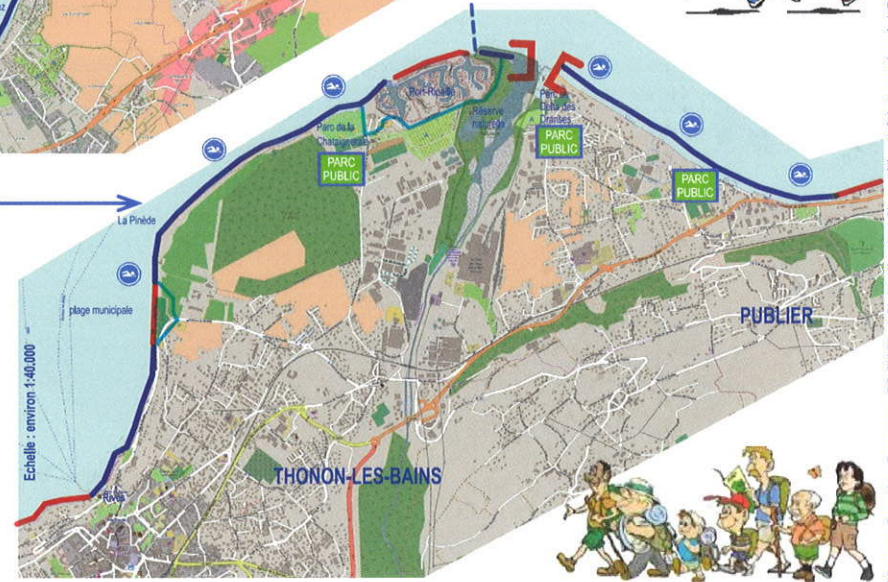
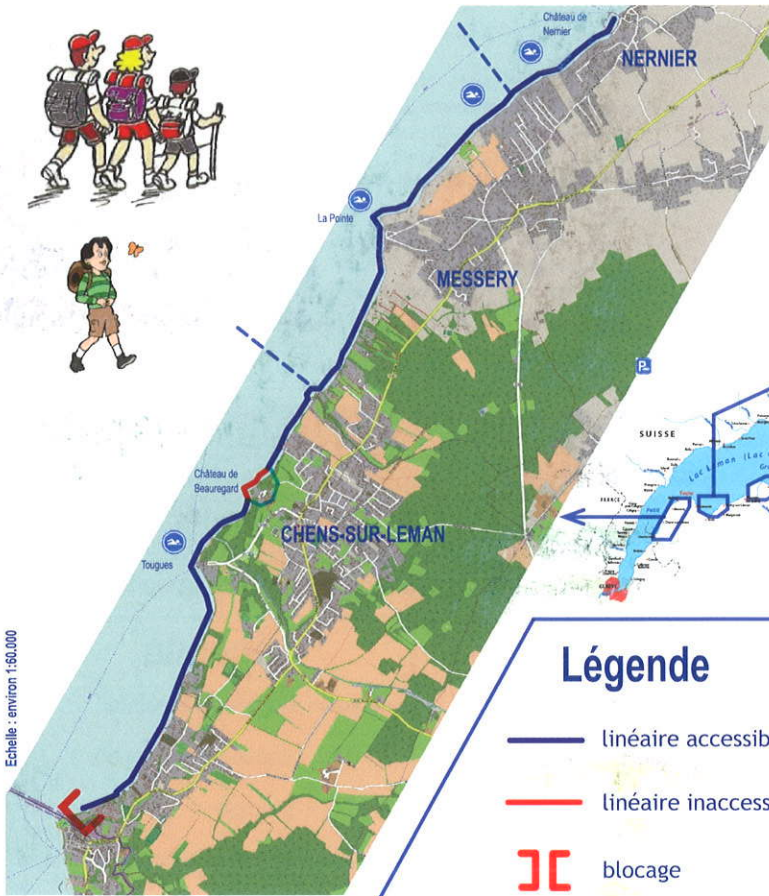
### Légende

- linéaire accessible
- linéaire inaccessible
- blocage
- tour du Léman cycliste balisé par le conseil du Léman
- PARC PUBLIC
- baignade autorisée
- contournement nécessaire
- limite communale



**Pour un cheminement possible sur tout le littoral du lac Léman de Chens-sur-Léman à Saint-Gingolph !**

# OÙ MARCHER SUR LE LITTORAL DU LAC LÉMAN



## Légende

- linéaire accessible
- linéaire inaccessible
- blocage
- parc public
- baignade autorisée
- contournement nécessaire
- limite communale